

Cette commission sera composée de neuf membres, un pris dans chaque province.

Art. 2. Cette commission est chargée de prendre près des différents ministres tous les renseignements propres à éclairer le congrès national sur les questions relatives au choix définitif du chef de l'État, aux limites du territoire et aux négociations avec la Hollande.

Elle ne pourra se mettre en relation directe avec les gouvernements étrangers.

Art. 3. Chaque membre de la commission jouira d'une indemnité mensuelle de 200 florins.

(P. V.)

N° 90.

Mise à l'ordre du jour de la question du choix du chef de l'État.

Proposition faite dans la séance du 25 mai 1831.

AU NOM DU PEUPLE BELGE,

Attendu qu'il est urgent de procéder au choix du chef de l'État, et qu'il convient de mettre tous les membres du congrès à même de prendre part à cette élection,

Le congrès décrète que la question du choix du chef de l'État sera portée à l'ordre du jour du 1^{er} juin prochain (a).

CHARLES LECOCQ.	C. T. LE BON.
BARON DE SÉCUS.	P. PEETERS.
F. DE SÉCUS.	J. J. BUYSE-VERSCHEURE.
VILAIN XIII.	DE DECKER.
L'abbé BOUCQUEAU DE VILLERAIE.	F. BAUGNIET.
BLOMME.	BARON DE WOELMONT.
E. C. DE GERLACHE.	BARON VAN DEN BROUCKE DE TERBECQ.
ED. DE ROUILLÉ.	DE FOERE.
LIEDTS.	C. COPPIETERS.
HENRI DE BROUCKERE.	J. BOSMANS.

(a) M. Constantin Rodenbach avait déposé, le 24 mai, une proposition semblable ; il en fut donné lecture dans la séance du 25 mai ; elle est ainsi conçue :

« J'ai l'honneur de demander au congrès que la discussion sur le choix du chef de l'État soit fixée au 1^{er} juin prochain.

» C. RODENBACH. »

Dans la même séance du 25 mai, M. Pirson avait aussi

L. LE BÈGUE.	Le marquis DE RODES.
DE CONINCK.	L'abbé VAN CROMBRUGGHE.
DE NEF.	LEFEBVRE.
ALLARD.	H. M. VAN INNIS.
L'abbé POLLIN.	GENDEBIEN (père).
RAIKEM.	Le baron J. d'HOOGHVOORST.
DE TIECKEN DE TERHOVE.	J. J. THIENPONT.
Comte d'ARSCHOT.	Lemarquis RODRIGUEZ D'EVORA Y VEGA.
N. A. GELDERS.	L. B. COPPENS.
D'HANIS VAN CANNART.	ZOUDE (de Saint-Hubert).
ROUPPE.	E. CAUVIN.
BARBANSON.	D'MARTIGNY.
BARON VERSEYDEN DE VARRICK.	JAMINÉ.
BARON DE LEUZE.	DE STOCKHEM.
L. JACOBS.	Le vicomte DE JONGHE.
M. VANDER BELEN.	LE GRELLE.
DE VILLE.	DUMONT.
BERGER.	VAN HOOBROUCK DE MOOREGHEM.
BARON OSY.	A. BISCHOFF.
P. VERWILGHEN.	
Comte G. DE BOCARMÉ.	

(A. C.)

N° 91.

Élection du prince Léopold de Saxe-Cobourg.

Proposition faite dans la séance du 25 mai 1831 (b).

Les députés soussignés proposent le prince Léopold de Saxe-Cobourg pour roi de la Belgique.

L'abbé BOUCQUEAU DE VILLERAIE.	ZOUDE (de Saint-Hubert).
Comte d'ARSCHOT.	VERWILGHEN.
N. A. GELDERS.	M. VANDER BELEN.
C. LECOCQ.	A. LEFEBVRE.
CONSTANTIN RODENBACH.	Le baron VERSEYDEN DE VARRICK.
BARBANSON.	JOS. DE SMET, chanoine.

fait une proposition qui rentre dans celles de M. Constantin Rodenbach, de M. Charles Lecocq et autres députés.

(b) Elle était primitivement signée par 95 députés ; dès qu'elle eut été distribuée aux membres de l'assemblée, 17 autres députés vinrent y apposer leurs signatures. Pour les distinguer des premiers, leurs noms sont imprimés en caractères italiques.

La discussion sur le choix du chef de l'État occupa la séance du 3 juin 1831. Le lendemain, S. A. R. le prince Léopold de Saxe-Cobourg fut proclamé roi des Belges, à la majorité de 152 voix contre 43.

L. JACOBS.	GENDEMIEN (père).
D'HANIS VAN CANNART.	GUSTAVE DE JONGHE.
Le baron DE LEUZE.	Le baron JOSEPH D'HOOGH-
DE VILLE.	VORST.
CAUVIN.	J. J. THIENPONT.
Baron OSY.	J. GOETHALS.
ROUPPE.	SIMONS.
VAN HOODROUCK DE MOORE-	FÉLIX BÉTHUNE.
CHIEU.	DEMELIN.
G. MARCQ.	Comte FÉLIX DE MÉRODE.
GOETHALS-BISSCHOFF.	DELWARDE.
BERGER.	RAIKEM.
Le comte G. DE BO-	Vicomte VILAIN XIII.
CARMÉ.	FERD. MEEÛS.
F. DE COPPIN.	Le baron DE PÉLICHY VAN
FRANÇOIS.	HUERNE.
DE TIECKEN DE TERHOVE.	ROELS.
H. M. VAN INNIS.	DUMONT.
Le marquis RODRIGUEZ	De VIRON.
D'EVORA Y VEGA.	COLS.
L. B. COPPENS.	DE DECKER.
F. DU BOIS.	Le vicomte DE JONGHE.
JAMINÉ.	DESTOUVELLES.
DE STOCKHEM.	P. F. DE NEF.
Le baron DE SÉCUS.	THORN.
FRÉDÉRIC DE SÉCUS.	L'abbé WALLAERT.
MARLET.	GEUDENS.
HIPPOLYTE VILAIN XIII.	L'abbé POLLIN.
Le comte DE QUARRÉ.	DE MAN.
Vicomte CH. DESMANET DE	J. B. CLAES (d'Anvers).
BIESME.	VANDENHOVE.
D'HANENS-PEERS.	ALLARD.
Comte WERNER DE MÉ-	GERARD LE GRELLE.
RODE.	SERRUIS.
NOTHOMB.	JOOS.
FENDIUS.	Baron DE WOELMONT.
SILVAIN VAN DE WEYER.	L'abbé DE FOERE.
Lecomte ÉMILÉ D'OULTRE-	E. D'HUART.
MONT.	Baron VAN DEN BROUCKE
BLOMME.	DE TERBECQ.
HENRI DE BROUCKERE.	C. COPPIETERS.
E. C. DE GERLACHE.	J. BOSMANS.
L. LE BÈGUE.	F. DU BUS, aîné.
G. T. LE BON.	Le chevalier B. de Theux
DE CONINCK.	de Meylandt.
BAUGNIET.	Mulle.
Le marquis DE RODES.	Lebeau.
PEETERS.	Paul Devaux.
J. N. J. DE BEHR.	Comte d'Ansembourg.

Baron Beyts.	Isidore Fallon.
Barthélemy.	Pirson.
A. Bischoff.	Berthels.
J. O. Andries.	A. Nopener.
Morel-Danheel.	T. H. Olslagers de
De Bousies, vicomte de	Sipernau.
Rouveroy.	D'Martigny.

(A)

N^o 92.

*Négociations préalables à l'élection du prince
Léopold de Saxe-Cobourg.*

Proposition faite dans la séance du 25 mai 1831.

AU NOM DU PEUPLE BELGE,

Le congrès national

Décrète :

Avant de procéder à la nomination du prince Léo-
pold de Saxe-Cobourg, le congrès fera dans le plus
bref délai connaître à la conférence de Londres et
au prince lui-même l'indemnité qu'il croirait pou-
voir offrir pour le Luxembourg et les arrangements
auxquels il croirait pouvoir consentir quant au Lim-
bourg et à la Flandre zélandaise.

BLARGNIES.

P. CLAES, de Louvain.

D'ELHOUNGNE.

(A. C.)

N^o 93.

*Mise à l'ordre du jour de la question du choix du
chef de l'État. — Élection du prince Léopold de
Saxe-Cobourg. — Négociations préalables à cette
élection. — Évacuation des ennemis du territoire
de la Belgique.*

Rapport fait par M. RAIKEM, dans la séance
du 27 mai 1831 (a).

MESSIEURS,

Organe de la section centrale, j'ai l'honneur de
faire au congrès le rapport sur quatre propositions

(a) Dans la séance du 30 mai 1831, la discussion s'ouvrit
sur la question de priorité entre les propositions qui font
l'objet de ce rapport et celle de MM. Nothomb, Henri de
Brouckere et le vicomte Charles Vilain XIII, sur laquelle
M. Raikem venait de présenter les conclusions de la section

centrale (voyez N^o 95). Dans la séance suivante, le congrès
décida, par 137 voix contre 48, que la priorité serait donnée
à la discussion sur le système d'élection immédiate. Cette
discussion commença le 1^{er} juin.